

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET-AOÛT
2016

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°7 - juillet - août 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Dossier : P. 4
Congrès IRW-CGSP



ÉDITO
Un Congrès,
une motion,
un combat !
P. 3



INTERNATIONAL
CETA : l'urgence
de la riposte
P. 7



CHEMINOTS
La peste ou
le choléra...
P. 9

Un Congrès, une motion, un combat !

C'est avec ces trois mots que l'on pourrait résumer le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP qui s'est déroulé les 25 et 26 mai derniers à Pont-à-Lesse.

Les congressistes ont fait le bilan de la situation économique et sociale de ce pays depuis l'arrivée du gouvernement De Wever-Michel : ils en ont conclu que la mobilisation générale avec des actions plus dures devait être décrétée.

C'est pourquoi, une motion de l'IRW-CGSP a appelé tous les travailleurs à poursuivre les actions au-delà du 31 mai, date de la grève générale des services publics ; celles-ci se sont poursuivies et les camarades qui ont répondu à cet appel doivent en être remerciés.

Il nous faut maintenant tirer le bilan de ces actions et de la manière dont elles ont été menées et ce, dans le but d'être plus efficaces à l'avenir car notre combat est loin d'être terminé.

En effet, ce n'est pas seulement pour la défense de nos acquis (conditions de travail, statut...) que nous nous battons, mais c'est aussi et surtout pour la préservation d'un modèle de société où les services publics assurent par leur rôle redistributeur des richesses, une cohésion sociale importante en mettant l'égalité au centre de leur préoccupation.

Camarades, ce modèle de société, le gouvernement fédéral des droites qui sévit depuis près de deux ans dans notre pays, a décidé qu'il était devenu obsolète et qu'il était temps, voire « inéluctable », d'appliquer de pseudo remèdes dictés par une doctrine ultralibérale.

Les conséquences de cette politique sont déjà là avec une régression sociale sans précédent (exclusion des chômeurs, saut d'index, report de l'âge légal de la pension, projet de loi sur le temps de travail, coupes sombres dans les dépenses publiques...) que ce gouvernement tente de nous masquer en parlant plutôt de « modernisation ».

Et sous couvert de cette « modernisation », on assiste en fait à la remise en cause systématique et à l'enterrement pur et simple des acquis engrangés de haute lutte par les travailleurs : les soins de santé, la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, les services publics. En bref, tout ce qui constitue les fondements d'une collectivité unie, solidaire et fraternelle se trouve attaqué au bulldozer sans pratiquement aucune concertation sociale digne de ce nom.

Ils nous disent qu'il faut rationaliser, être plus efficace, faire mieux avec moins. Foutaises ! Leur seul but est de faire des économies et surtout de désengager l'État. Et comment s'y prennent-ils ? En faisant payer une nouvelle fois les plus fragiles et en tentant de leur faire comprendre que la précarité est à présent un mal nécessaire.

Ce n'est pas une modernisation qui nous est appliquée ni même un plan de rigueur, mais une véritable marche arrière, voulue et organisée, dont on ne peut imaginer jusqu'où elle nous conduira avec pour nous, syndicalistes, cette question en filigrane : **quelle société voulons-nous laisser demain à nos enfants ?**

Une société solidaire avec un État responsable s'appuyant sur une démocratie à toute épreuve ou un système individualiste à l'américaine qui exclut les pauvres et oblige les vieux à travailler jusqu'à leur dernier souffle ?

Pour nous, hommes et femmes de gauche, la question ne se pose même pas ; c'est pourquoi, camarades, la lutte que nous avons appelée de tous nos vœux lors du congrès DOIT se poursuivre. Il faudra s'organiser mais aussi convaincre ceux qui doutent encore de la légitimité de notre combat.

Il faudra rappeler sans cesse que nous luttons pour un projet de société, et non, comme le prétend faussement le chef de la N-VA, pour faire le jeu de l'un ou l'autre parti politique. Ce sont des valeurs et des principes qui guident nos actions et non des enjeux basement politiques ou communautaires.

Puisque nous avons pris conscience des dangers qui pèsent sur notre modèle social, nous sommes décidés à ne rien lâcher. « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » disait Camus, le temps est venu de tout donner pour faire comprendre à ce Gouvernement qu'il n'est pas le nôtre.

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !

Ces mercredi 25 et jeudi 26 mai, l'IRW-CGSP a tenu son congrès statutaire au Castel de Pont-à-Lesse.

Le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP se tient à un moment charnière. Alors que le gouvernement libéral de Charles Michel fait le forcing contre les services publics et déploie son arsenal législatif contre les travailleurs, alors que nos camarades agents pénitentiaires en sont déjà pratiquement à un mois de grève, le Congrès a pris la mesure de l'évènement. Tout en renouvelant ses instances, il se pose également en fer de lance de la résistance à l'austérité qui étend sur l'ensemble des travailleurs le voile épais des mauvais jours.

Réuni sous la présidence du Camarade Roland Vansainge, le Congrès a procédé au renouvellement de ses instances et a élu un nouveau Secrétaire général en la personne du Camarade Patrick Lebrun, présenté par le secteur AMiO.

C'est pratiquement l'ensemble du Secrétariat wallon qui cède sa place à une nouvelle équipe.

Secrétaire général IRW-CGSP : Patrick Lebrun

Secrétaire général adjoint : Laurent Pirnay

Secrétariat permanent : Président fédéral, Michel Meyer

Président IRW-CGSP : Daniel Verdebout

Vice-président IRW-CGSP : Joël Thône

Vice-président IRW-CGSP : Étienne Libert

Notons également que le Congrès a procédé à l'élection des quatre vérificateurs aux comptes wallons, à savoir les cdes Béatrice Delestienne, Stephan Thoumsin, Alphonse Vandembroucke et Gilbert Larbuisson.

La Cde Josiane Dekoker a été élue au mandat de vérificateur wallon aux comptes fédéraux.

Parce qu'on en a marre !

Pas de répit ! L'heure est à l'action. Le Congrès a décidé de répondre de manière forte et rapide aux demandes des congressistes et aux attentes de nos affiliés. Parce qu'on en a marre de voir la destruction systématique de nos services publics ! Marre de l'appauvrissement généralisé d'une large partie de la population. Marre de se faire voler nos vies au travers d'une augmentation du temps de travail. Marre de voir le racisme et le rejet de l'autre devenir des éléments d'une stratégie politique !

Voilà près de deux ans que le gouvernement ignore nos revendications et refuse toute véritable concertation. Voilà pourquoi nous avons agi le 31 mai dernier afin de défendre les agents des services publics, la qualité et la pérennité des services rendus à la population.

D'avantage, dans le droit fil de ses décisions de congrès et en s'appuyant tant sur le Plan d'action de la FGTB que sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé par la CGSP fédérale le 22 février, le Congrès appelle l'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW à entrer en actions continues ; le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement.

C'est donc avec une nouvelle équipe et des résolutions de combat que l'IRW a décidé de poursuivre les actions au-delà de la grève du 31 mai 2016.





Résolutions prises par le Congrès statutaire de l'IRW-CGSP ces 25 et 26 mai 2016

MOTION DU CONGRÈS DE L'IRW-CGSP 25 et 26 mai 2016

Réuni ce 26 mai 2016 en Congrès, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a analysé la situation sociale.

Confrontés aux nombreuses attaques contre les services publics, tant de la part du Gouvernement fédéral que des dirigeants responsables des entreprises publiques.

Confrontés aux non-réponses du Gouvernement fédéral quant aux revendications syndicales.

L'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW ont décidé d'entrer en actions continues.

Complémentairement aux plans d'actions de la FGTB fédérale et de la CGSP fédérale.

S'appuyant sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé le 22 février 2016 par la CGSP/ACOD, tout type d'actions sera couvert.

Chaque secteur appelle ses affiliés à répondre au mot d'ordre dans les prochains jours. Le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement. Tous mouvements et actions qui se poursuivront après cette date seront couverts.

L'IRW-CGSP appelle tous les travailleurs du privé à se joindre aux actions pour soutenir la défense du seul secteur redistributeur des richesses produites dans ce pays.

MOTION SUR L'ACTION SYNDICALE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR ADMI

Force est de constater que, depuis plusieurs mois, les échos sur les actions syndicales dévoilent un certain malaise au sein de nos militants. Il y a un sentiment de plus en plus croissant d'une distance entre les réalités et attentes du terrain et les décisions prises par les instances syndicales.

Le premier constat est un manque clair d'objectif politique. Quel est l'objectif final des actions et plans d'actions mis et à mettre en place. Il est impératif que les militants sachent pour quelles raisons ils sont mobilisés : faire tomber le gouvernement, empêcher la mise en place des politiques de celui-ci ou négocier celles-ci.

Le second constat est le sentiment de perte d'unité dans le discours. Il est évident qu'on ne peut être tous en phase avec des positions décidées. Mais les divergences d'idées ne peuvent apparaître que dans les instances où les débats ont lieu. Une fois une décision prise par cette instance, c'est tous ensemble que nous devons porter celle-ci auprès des militants, des citoyens et des autorités politiques. Ce n'est que par le biais de cette cohésion interne que le message pourra être porté haut et fort.

Ensuite, vient le rôle crucial de la façon de faire passer le message. Notre organisation syndicale a été la cible de commentaires scandaleux, relayés par une presse à la solde du pouvoir en place et des patrons. Lors de chacune de nos actions, la population n'a eu aucun relais sur les revendications qui ont mené aux actions. Le traitement de l'information par la presse audiovisuelle et écrite, tant dans ses éditions numériques que dans ses éditions papier, est clairement antisyndicale. Il est donc primordial de mettre en place une stratégie de communication pour contrer cette presse et d'insister encore plus sur les raisons de notre colère : expliquer les causes de la grève et pas l'action de grève elle-même.

Enfin le dernier constat porte sur l'action à proprement parler et son organisation.

Les plans d'actions mis en place ces derniers mois ont provoqué un sentiment de démobilité de beaucoup de nos militants. Rassembler plus de 100 000 personnes dans les rues de la capitale est certes un succès en soi et un signal fort, mais le gouvernement fédéral y est cependant resté sourd. Nous revendiquons des actions plus fortes avec des

opérations ciblées sur les membres du gouvernement au minimum, jusqu'à la grève au finish.

Sur la mise en place des actions, la communication des décisions prises par les instances doit être plus rapide. Trop souvent les informations, tracts et affiches sont distribués tardivement, ce qui empêche une mobilisation encore plus forte de nos militants.

Il convient également d'évaluer les actions tant sur la réussite de la mobilisation, que sur les résultats obtenus.

À cette fin nous proposons qu'un groupe de travail « action syndicale » soit mis en place dans les structures afin de faire aux instances décisionnelles des propositions concrètes et ambitieuses sur base des objectifs que celles-ci lui auront donné.

En conclusion, il est indispensable qu'une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle soient mises en place de façon optimale afin de renforcer le lien entre les militants/délégués de terrain et les instances syndicales, mais également entre les Secteurs et Centrales syndicales.

Il y va, tant de la réussite de nos actions, que de la pérennité de notre organisation.

MOTION SUR LE DROIT DE GRÈVE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR AMiO

Notre vision du droit syndical

L'IRW-CGSP veut le respect de la négociation et de la concertation dans tous les niveaux de pouvoirs, ce qui implique qu'aucune décision ne pourrait être prise de façon unilatérale. Les différents comités de négociation ou de concertation doivent rester les seules instances décisionnelles et juridictionnelles.

L'exercice du droit de grève

Force est de constater que, depuis un certain temps, de nombreuses attaques visant à restreindre et entraver le droit de grève se développent. Tous les moyens sont bons actuellement pour porter atteinte à notre crédibilité et à la force syndicale que nous constituons lorsque nous sommes en nombre dans les rues (médiatisation de débordements et manipulation des messages qu'on tente de faire passer avec pour conséquence le détournement de l'opinion publique, renforcement de l'individualisme, utilisation de l'outil judiciaire contre les délégués, appels aux huissiers sur les piquets de grève...). Heureusement, certaines attaques ont pu être combattues comme par exemple lors des grèves à l'Athénée royal d'Uccle I. La volonté du Bourgmestre était d'empêcher purement et simplement le mouvement. Nous avons alors saisi le Conseil d'État selon la procédure d'extrême urgence visant

la suspension de l'exécution de la décision du Bourgmestre d'interdiction de manifester face à l'école, sur le trottoir.

L'arrêt du Conseil d'État, appelé arrêt Minet du 22 avril 2011, a cassé cette décision.

Nous devons combattre toute forme de réduction unilatérale du droit de grève.

Le gouvernement fédéral, dans sa feuille de route, demande l'instauration du service garanti (dit aussi service minimum), notamment au sein de la SNCB et des prisons.

Nous devons également nous rendre à l'évidence... Au sein même de notre structure, nous manquons de cohérence et d'une vision stratégique globale. Ce qui nuit à nos actions, à notre crédibilité et qui, in fine, sert à alimenter l'atteinte au droit de grève.

L'IRW-CGSP :

- **Demande plus de dialogue et de solidarité** entre les secteurs de la CGSP-ACOD et de la FGFB-ABVV pour renforcer notre cohésion et notre pouvoir de persuasion dans nos actions. Notre crédibilité en dépend !
- **Refuse tout service minimum/garanti** qui n'a pas été négocié par consensus. Par principe, la CGSP AMiO s'oppose totalement à la mise en place de services minimum/garanti. Toutefois, elle pourrait accepter de rentrer en négociation pour les structures nécessitant la garantie de la sécurité des personnes. In fine, si aucun consensus n'est dégagé dans le cadre d'une négociation, le système ne sera pas mis en place de force ! Actuellement, la CGSP AMiO ne voit pas quels secteurs autres que ceux déjà inscrits dans ce système qui pourraient être concernés par un service minimum/garanti.
- **Refuse le recours à de nouvelles méthodes d'organisation du travail** mises en place telles que, par exemple, le télétravail. Les conditions d'application ne doivent pas permettre à l'employeur de contourner les actions syndicales. À titre d'exemple, la circulaire de l'administration régionale prévoit que le télétravail s'applique à un ou plusieurs jours fixés en accord avec le travailleur. Il n'est donc pas possible d'en changer pour tenter d'entraver le mouvement. Au fédéral, le télétravail fonctionne à la carte. Il est donc très facile de contourner les mouvements en plaçant les travailleurs en télétravail le jour du mouvement. Nous disons « NON » au télétravail déguisé.
- Propose une réflexion aux hautes instances syndicales quant à une **revalorisation des indemnités de grève** afin d'amortir l'augmentation du coût de la vie et ainsi réduire la perte financière d'une journée de grève.

CETA : l'urgence de la riposte

Le CETA (acronyme de *Comprehensive Economic and Trade Agreement*) est l'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il fait partie de la nouvelle génération d'accords de libre-échange de grande envergure, au même titre que le TTIP (UE-USA, toujours en négociation), le TPP (accord de partenariat transpacifique, conclu en 2015) et le TISA (Accord sur le commerce des services, toujours en négociation également). Ces traités ont pour point commun qu'ils désinvestissent l'État de droit pour accorder les pleins pouvoirs aux multinationales.

Le CETA, dont le texte a été clôturé en 2015, doit être approuvé par le Conseil européen en octobre 2016, et ratifié ensuite par le Parlement européen en fin d'année. Cet accord comporte exactement les mêmes dangers que le TTIP, dont il est en quelque sorte le « cheval de Troie ».

Si le CETA venait à être ratifié, cela aurait un impact extrêmement destructeur sur tous les aspects de la vie, impact qui découlerait d'une nouvelle organisation de la société basée sur une course au moins-disant social, environnemental et fiscal.¹

Le CETA aurait en effet des conséquences dévastatrices, entre autres :

- sur la démocratie, en remettant en cause, via notamment une dérégulation systématique et instituée ainsi qu'un système d'arbitrage privé entre entreprises et États, la souveraineté décisionnelle des parlements et représentants politiques locaux élus.
- sur les droits humains, les normes sociales et environnementales, en misant sur une ouverture massive à la concurrence qui, sans aucune clause de protection contraignante, entraînera automatiquement un nivellement vers le bas de toute norme.
- sur les pouvoirs locaux et régionaux, notamment en dérégulant

au maximum l'accès aux marchés publics.

- sur les services publics, via les clauses de la « liste négative », de l'« effet de cliquet » et du « statu quo », qui rendent irréversibles toute ouverture à la libéralisation et empêchent la prise en compte par le public d'éventuels nouveaux besoins de services.
- sur la souveraineté alimentaire, en permettant l'abaissement des normes sanitaires et l'entrée massive sur le marché européen d'aliments et de semences transgéniques.
- sur la régulation financière, en augmentant les possibilités de concurrence fiscale et en empêchant toute capacité des États d'instaurer des normes régulatrices pour éviter de nouveaux crashes financiers.
- mais aussi sur l'emploi, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, l'agriculture locale, la culture, ...

Jusqu'à présent, le CETA ne fait pas l'objet d'une réelle opposition de la part de l'opinion publique ni des groupes progressistes au Parlement européen. La raison en est que le Canada est perçu, dans l'imaginaire collectif, comme un pays sympathique, inoffensif, avec lequel il ne peut être dangereux de conclure un accord.

Or, tout sympathique que nous apparaisse le Canada, il s'agit ici de dénoncer les conséquences que ce traité aura à tous les niveaux de la société, tant sur les citoyens européens que canadiens. Par ailleurs, si le CETA est adopté, il ouvrira une voie royale au TTIP.

Des brèches existent

Le Parlement wallon et le Parlement bruxellois ont récemment voté une résolution actant leur refus de déléguer leur vote au gouvernement belge pour voter le CETA. *Cette prise de position*

est donnée en exemple dans tous les réseaux militants d'Europe, et elle n'a été possible que grâce à la mobilisation conjointe de tous les acteurs de la société civile, en ce compris les syndicats ! Les villes et provinces du Canada et d'Europe se prononcent par centaines contre cet accord. Dans une entrevue avec le Secrétaire général de la CES, la Ministre canadienne du commerce Chrystia Freeland a déclaré vouloir revoir certains aspects du traité, notamment en ce qui concerne l'indispensable protection des services publics, reconnaissant ainsi à demi-mot le danger qu'il représente.

Comment agir ?

L'urgence est d'empêcher la ratification du CETA par le Conseil en septembre prochain, en faisant en sorte qu'un maximum d'États membres s'oppose à celle-ci.

Comment faire ? En parler autour de soi, sensibiliser les camarades, collègues, amis ; contacter les relais politiques locaux ; diffuser massivement les campagnes et appels à l'action ; ...

Une série d'actions nationales, européennes et internationales sont prévues dès ce mois de juin.

Pour rester informé-e et actif-ve, rendez-vous le 20 septembre à Bruxelles pour une manifestation nationale contre le CETA, et sur le site www.cgspwallonne.be ou celui de la plateforme belge, regroupant notamment les principaux syndicats du pays, www.stopttip.be où sont disponibles toutes les informations concernant les moyens d'action disponibles.

Seule une mobilisation forte, sur tous les fronts, permettra de renverser la vapeur et d'empêcher que soient impunément bradés nos droits fondamentaux, nos services publics et notre démocratie.

1. Pour des explications détaillées du contenu de l'accord CETA et de ses enjeux, voir nos articles sur www.cgspwallonne.be

Élections sociales 2016 :

la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Le SPF Emploi a rendu publics les résultats provisoires des élections sociales 2016. Les résultats définitifs, quant à eux, seront connus en novembre.

La FGTB tient avant toute chose à remercier toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance !

La FGTB s'engage auprès des travailleurs à défendre leurs conditions de travail tant au niveau salarial que du point de vue de la sécurité, de la santé, du bien-être et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Elle souhaite également témoigner de tout son soutien à ses délégués, anciens et nouveaux, qui vont être amenés à travailler dans un contexte politique, économique et social difficile.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions construc-

tives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.

Au vu des premiers chiffres globaux diffusés, on peut constater :

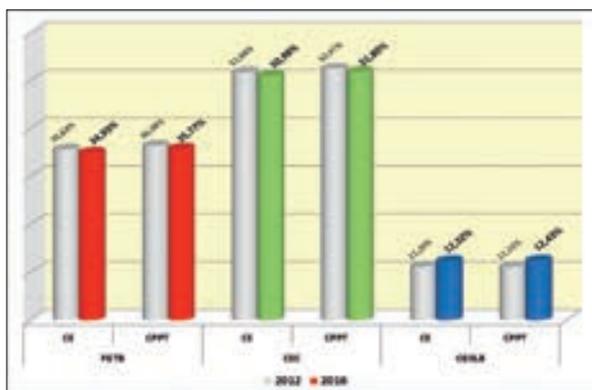
- une consolidation des résultats obtenus en 2012 tant au Conseil d'entreprise qu'au Comité pour la prévention et la protection au travail ;
- une nouvelle progression dans le non-marchand par rapport à 2012, ce qui conforte la FGTB comme représentant de tous les travailleurs. Cette progression se marque tant en Flandre, à Bruxelles qu'en Wallonie. Au Conseil d'entreprise mais aussi au Comité pour la prévention et la protection au travail (entreprise de 50

salariés). En voix et en sièges. Cette progression constitue indéniablement une belle victoire dans un secteur où la FGTB a longtemps été marginalisée ;

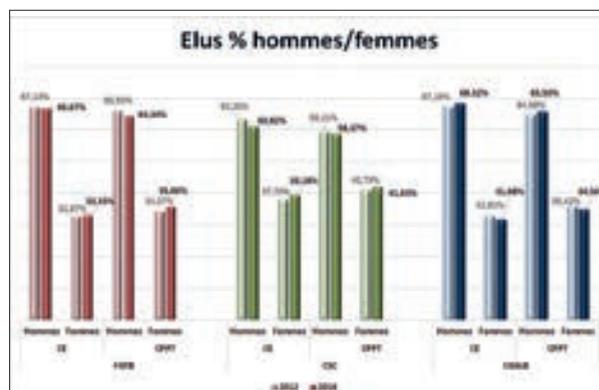
- une progression du nombre de femmes élues dans les CPPT des secteurs marchand et non-marchand. Cette meilleure représentation des femmes dans les organes de concertation entraînera des mesures plus justes et plus équilibrées en entreprises ;
- la FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions constructives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.



Résultats globaux en voix : le statut quo



On avance lentement mais sûrement: d'élection en élection le nombre de femmes élues progresse tant au CE qu'au CPPT



La FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique et progresse dans le non-marchand



Depuis plusieurs élections, la FGTB marque des points dans le non-marchand en Wallonie et en Flandre

Article paru dans *Syndicats* n° 10 du 27 mai 2016



La peste ou le choléra ...

Chers camarades,

Ce jeudi 16 juin, les organisations reconnues et les directions des chemins de fer belges sont parvenues à un préaccord relatif à l'application de mesures visant à accroître la productivité.

Celui-ci est l'aboutissement de la restauration d'un meilleur... dialogue social.

Celui-là même qui avait été cruellement absent lors de la CPN du 16 décembre 2015 au cours de laquelle, les chemins de fer belges imposaient unilatéralement et en force, une mesure visant à réduire le nombre de jours de crédit.

Pour rappel, l'avis 246H-HR/2015 prévoyait une réduction d'un JC chaque fois que le nombre d'absences (pour raisons médicales et toutes autres raisons sauf les CCP et les R) atteignait 18 jours.

Suite à notre détermination et aux actions menées les 6 et 7 janvier 2016, cette mesure n'avait pas été appliquée et devait retrouver le chemin de la négociation.

Après de longues semaines de discussions et en l'absence d'accord, le 18 mai 2016 les chemins de fer belges décidaient de « pousser sur le bouton » en publiant la circulaire 24H-HR/2016 qui fixait les modalités d'application de l'avis 246 H-HR/2015.

La réaction des cheminots a été à la hauteur de l'agression, et, spontanément, le 25 mai, des arrêts de travail ont été déclenchés sur l'ensemble du réseau.

Ils ont été suivis de 10 jours de grève au cours desquels la détermination des cheminots a été sans faille.

Cette volonté a permis aux négociateurs de peser sur les négociations afin que les intérêts des cheminots soient préservés.

Que prévoit ce préaccord ?

- Dès 2016, la suppression du jour férié extralégal du 15 novembre.
- Dès 2017, la suppression du jour férié extralégal du 2 novembre.
- Dès 2017, la diminution d'un jour de crédit par 28 jours calendrier d'absences pour maladie.

En outre :

- le principe de 36h/semaine n'est pas remis en question,
- les entreprises s'engagent à ne pas appliquer de nouvelles mesures générales d'augmentation de productivité à charge du personnel jusque janvier 2019.

Il a été convenu de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier des solutions créatives et expérimentales relatives aux systèmes de travail.

Les directions s'engagent juste avant la conclusion des contrats de gestion, à procéder à une analyse de la productivité avec les organisations reconnues.

Des documents seront présentés à la Sous-commission Paritaire Nationale du 22 juin 2016 et à l'approbation, à la majorité des deux tiers, lors de la Commission Paritaire Nationale du 29 juin 2016.

En conséquence, l'avis 246 H-HR / 2015 et la circulaire 24 H HR / 2016 seront supprimés.

De là à penser que la CGSP est satisfaite du résultat, il y a un pas que nous ne franchirons pas. Il s'agit d'un véritable dilemme, d'une alternative à l'avis 246H-HR/2015 et à la circulaire 24 H-HR/2016.

Au vu des circonstances et face à un gouvernement très agressif, les cheminots ont livré une bataille difficile. La lutte que nous avons menée, a permis de tempérer les ardeurs des directions en matière d'augmentation de la productivité.

Des points tels que :

- Les 12 heures de prestations consécutives dans les cabines de signalisation ;
- Les 10 heures de prestation au lieu de 9 heures pour les roulants ;
- Les prestations de 9/10 heures dans les ateliers ;
- Le commencement des shifts à horaires variables ont été retirés du document relatif à la productivité.

Les points qui restent concernent des modifications du fascicule 541 et nécessitent le vote à majorité des 2/3 à la CPN. Sans l'accord des organisations syndicales reconnues, il est donc **IMPOSSIBLE** de modifier cette réglementation.

Sans l'appui de tous les cheminots, ces négociations n'auraient jamais été possibles et la direction serait passée en force.

Nous avons évalué le pour et le contre. Il fallait choisir entre le « très très mauvais » et le « mauvais ».

Chers camarades,

Il est vrai que nous vivons des moments très difficiles mais il faut absolument garder une cohésion entre tous les cheminots.

*M. ABDISSI,
Président.*

La productivité à tout prix ! La cohésion et la solidarité en réponse...

Le 25 mai, au lendemain de la manifestation nationale inter-professionnelle, les ateliers de traction arrêtaient le travail de manière spontanée tant en Wallonie qu'en Flandre.

Pour en comprendre les raisons, il faut remonter à la genèse de cette affaire...

En effet, les Cheminot(e)s comme tous les autres travailleurs de ce pays sont attaqués dès les 1^{ers} jours par un gouvernement antisocial au service des riches et des nantis. Quoi qu'ils en disent, il s'agit, bel et bien, d'une démocratie à deux vitesses qui génère une impopularité grandissante tant auprès des agents des services publics que du reste de la population (voir les derniers sondages). Or, chacun sait que les services publics sont la première richesse des travailleurs.

À la Commission paritaire nationale du 17 mai 2016, nous découvrons lors de l'Information économique et financière que nous flirtons allègrement avec une augmentation de la productivité de presque 5,7 % rien que sur la période budgétaire de l'année 2015. Mais, il ne fallait rien laisser filtrer avant la Commission paritaire nationale du 16 décembre 2015 où la Direction, pour accomplir ses objectifs budgétaires, est passée outre de l'avis négatif de la CGSP-ACOD.

La CGSP-ACOD a, à cet effet, introduit un recours au Conseil d'État suite au passage en force de la Direction en ce qui concerne, notamment, la remise en question des 36h repris dans le Statut des Cheminots (Chapitre VI - Prestations et Repos).

Prétendre que la Direction n'a aucune responsabilité en agissant de la sorte relève de la supercherie intellectuelle.

Il ne fait aucun doute que la circulaire 24 HHR publiée le 19/05/2016 par HR-Rail, sans se soucier des conséquences et malgré toute la réticence de notre organisation syndicale relève de

la provocation pure et dure.

Dans cette circulaire imbuvable, ils décomptaient tout et n'importe quoi. Quant à la presse ou du moins, celle qui nous est particulièrement hostile, elle en profite pour traiter les Cheminot(e)s de fainéants ou de profiteurs. On feint d'oublier que depuis 30 ans, les effectifs sont passés de 68 000 à 34 000 agents et que la Société nationale des Chemins de fer belges est en restructuration permanente.

Qu'à deux reprises, les cheminots ont mené de grandes grèves mais toujours à cause d'une volonté délibérée de s'attaquer aux travailleurs pour des raisons purement idéologiques. En 1983 et 86, avec un gouvernement Maertens-Gol et le Ministre Herman DeCroo et, cette année, en 2016 avec un gouvernement Michel-De Wever-Peeters-Decroo. En regardant de plus près, les objectifs étaient tout à fait les mêmes, s'attaquer aux emplois, augmenter la productivité et réduire les moyens !

Qui sème le vent, récolte la tempête !

Bien qu'il ne voudra jamais l'avouer, ce gouvernement dont l'objectif est de déshumaniser la Société, par le biais de ses intransigeances libérales en matière de services publics, est le principal responsable des événements qui sont en train de se produire !

Pouvons-nous reconnaître la légitimité de ce gouvernement ?

Ces montages politiques (doux euphémisme) et le fait qu'un seul parti ne représente plus qu'un francophone sur cinq nous semblent très léger du point de vue démocratique...

Alors, en effet, ce débrayage s'est répandu telle une traînée de poudre et dans les jours qui suivirent, presque la totalité des cheminot(e)s étaient en grève.

Les Cheminot(e)s avaient-ils de bonnes raisons pour la faire ?

Après toutes les annonces faites dans les médias de la part des CEO, des Ministres des pensions et de la mobilité, des déclarations incendiaires... il est compréhensible que les gens « pètent un plomb » et que la charge émotionnelle ait atteint des sommets jamais égalés.

Le travail a repris le vendredi 3 juin, à savoir après une dizaine de jours de grève. La Direction prête à tout pour casser le mouvement, à l'instar du gouvernement, n'a jamais tenté la moindre ouverture équilibrée, honnête et honorable pour les travailleurs. Nous savions que cette situation devenait intenable pour les Camarades en lutte depuis 10 jours. Il est vrai que, dans le nord du pays, la presse botte en touche les syndicats « rouges » en tenant les mêmes propos populistes que la N-VA et ses disciples. Faits troublants, avant ou en marge des interviews, les journalistes parlent de la N-VA en lui prêtant des intentions que l'on retrouve bizarrement dans leurs questions. Il faut croire qu'une certaine presse sympathise avec les séparatistes...

Reculer pour mieux vaincre !

Toujours est-il que le Bureau exécutif national qui s'était tenu le 2 juin avait décidé la reprise du travail, suite à un vote majoritaire.

L'objectif de cette décision était double, d'une part, éviter les absences de plus de 10 jours qui pouvaient conduire à la menace de révocation et, d'autre part, surtout rassembler nos forces. Il est vrai que notre stratégie vise à renforcer notre rapport de force pour être en capacité de faire face à d'autres défis à relever durant cette législature (pensions, 4^e paquet ferroviaire...).

Sans se faire trop d'illusions, il y a fort à parier que les mesures envisagées par le gouvernement risquent de se pour-

suivre durant les prochains mois.

C'est pourquoi, l'action des Cheminot(e)s ne s'arrêtera certainement pas là !

Nous devons rester mobilisés !

C'est également la raison pour laquelle la CGSP/ACOD Cheminots-Spoor avait décidé d'envoyer des préavis du 1^{er} juin au 9 juin afin de couvrir les affiliés. Ces préavis ont été rejetés de manière unilatérale par la Société des Chemins de fer belges qui, après le recours aux huissiers de justice, s'arrogé le droit de décider de la légitimité d'une grève...

Nous avons immédiatement contesté cette position en envoyant un courrier recommandé en guise de protestation mais le Président du Conseil d'administration, M. Fontinoy refuse d'en tenir compte. Cette attitude n'est certainement pas de nature à créer un climat serein et respectueux au sein des instances du dialogue social !

Quoi qu'il en soit, le Bureau national du 10 juin a pris, nous semble-t-il, la sage décision de maintenir la cohésion nationale en n'appelant pas à la grève à partir du dimanche 12 juin à 22h. En revanche, la CGSP/ACOD a

demandé d'aboutir à une solution équilibrée d'ici le vendredi 16 juin. Quatre réunions ont donc été programmées avec la Direction.

Le tout est de voir si elle souhaite « **jouer cartes sur table** » ou « **brouiller les cartes** » comme elle l'a fait jusqu'à présent...

Michel Abdissi Serge Piteljon
Président Secrétaire général

Bruxelles, le 10 juin 2016

Safety First – Priorité à la Sécurité ? La catastrophe ferroviaire de trop !

Pour la CGSP « Secteur Cheminots », l'humain reste sa priorité

Le dimanche 5 juin vers 23h03, à Hermalle-sous-Huy, un nouvel accident de train a fait 3 morts dont le conducteur de train et une dizaine de blessés dont un très grave.

Une nouvelle fois, des images insoutenables d'enchevêtrement de tôles et d'acier sont diffusées.

Dans des circonstances que l'enquête judiciaire devra déterminer, nous devons malheureusement déplorer la mort de notre Camarade Marc De Geyter, le conducteur de train du dépôt de Liège.

Nos pensées vont directement vers les victimes de ce tragique accident et leurs familles à qui nous adressons, au nom de la CGSP Secteur Cheminots, nos plus sincères condoléances.

Cet accident ferroviaire impliquant un train de Marchandises et un train de Voyageurs aurait-il pu être évité ?

Quelles auraient été les conséquences sans la présence u personnel d'accompagnement (Rf au One man car) ? Nous saluons, à ce propos, le courage et le professionnalisme dont a fait preuve l'accompagnateur de train, d'une part, lors de l'évacuation des victimes et, d'autre part, pour assurer les mesures de sécurité dans des circonstances particulièrement difficiles.

Ce qui nous interpelle, c'est le fait que le 3 juillet 2008, au même endroit, une collision frontale entre un train de voyageurs et un train de marchandises faisait déjà 6 blessés dont 2 graves.

Ensuite, il est difficile de comprendre pourquoi un tel

acharnement budgétaire, après plusieurs accidents graves dans un « couloir du temps » très serré.

Partant, il est objectivement impensable que les gouvernements respectifs s'obstinent à augmenter la productivité du personnel opérationnel et ce, au détriment du bien-être et de la sécurité. De même, il est absurde de prétendre que les 3,1 milliards n'auront aucun impact sur la sécurité, ne serait-ce, entre autres, qu'en matière d'investissements, de maintien des capacités et des entretiens en tous genres (voie, caténaire, matériel...).

Infrabel a-t-il tiré toutes les leçons de ces derniers accidents et pris toutes les mesures adéquates qui s'imposaient pour éviter de telles tragédies ?

La mécanisation à outrance n'est pas l'alliée naturelle de la sécurité...

La CGSP a toujours mis en avant l'importance de l'humain et pense que la technologie ne doit rester qu'une aide à la conduite pour réduire les risques d'accident.

Dans une *Tribune* précédente, nous écrivions : « Intrinsic-ement lié aux conditions décentes de travail, au bien-être des travailleurs, à la sécurité et à un service public de qualité, l'emploi reste la priorité de la CGSP Secteur Cheminots ».

Cependant, dans cet accident, des informations troublantes laissent entendre que tout n'aurait pas été fait pour éviter cette nouvelle catastrophe.

En effet, le signal permissif en aval de l'accident n'était pas équipé du système TBL1+. Pourtant au vu des distances qui séparaient les deux convois, on peut raisonnablement

penser que la collision aurait pu être évitée si le train de voyageurs avait été pris en charge.

En ce qui concerne les balises de sécurité, il est évident que sous la pression des économies budgétaires, Infrabel a dû se résoudre à n'équiper que 7 signaux sur 10. Jusqu'ici bien rodée, la communication d'Infrabel n'a pas réussi à dissimuler la dure réalité : « **Budget First** » !

En guise de conclusion, nous attendons de connaître les intentions de la Direction en matière d'augmentation de la productivité imposée par le gouvernement.

Les chemins de fer belges, les Cheminot(e)s et les usagers seront-ils « pris en otage » par un gouvernement qui se complaît dans son dogmatisme ultralibéral et privilégie les nantis ?

D'ailleurs, souvenez-vous de l'annonce de la Ministre Galant dans la presse pour équiper les premières classes de sièges en cuir ou encore, de Jo Cornu pour équiper le matériel et les gares du Wifi pour ne satisfaire qu'une clientèle de prestige...

À bon entendeur, salut...

Christian Martin
Secrétaire national

Serge Piteljon
Secrétaire général

Sous-commission paritaire nationale

Compte rendu de la réunion du 18 mai 2016

Situation du service des pensions et de ses agents

En introduction à la réunion et suite à notre demande, la représentante de HR3 apporte des précisions quant à la situation des agents du service des pensions.

Nous insistons pour que toute la transparence soit de rigueur dans ce dossier et que des perspectives d'avenir soient proposées au personnel concerné.

Ce service sera transféré au 1/01/2017 auprès du Service fédéral des Pensions, dès lors, nous insistons pour que toute la transparence soit de rigueur dans ce dossier et que des perspectives d'avenir soient proposées aux agents.

Aujourd'hui, 47 agents travaillent dans ce service, ils sont tous, selon les déclarations de la représentante HR3, indispensables à la continuité des activités jusqu'au 31/12/2016.

Au-delà de cette date, une vingtaine d'agents suffiront à l'accomplissement des tâches nécessaires au paiement des pensions.

Nous insistons pour que les agents soient consultés, à titre informel et individuellement, sur leurs souhaits et préférences quant à la suite de leur carrière, au sein d'HR-Rail ou non.

Cette consultation sera réalisée dans le courant du mois de juin 2016. Les résultats et le suivi de ce dossier seront assurés par la SCPN.

Primes de productivité personnel I-TMS

Les propositions qui nous avaient été formulées lors de la réunion du 28 avril avaient été rejetées.

Les documents inscrits à l'ordre du jour de cette réunion n'ayant subi qu'une modification cosmétique, nous ne pouvons pas accepter ce dossier.

Néanmoins, après échanges de vues et négociations, une nouvelle proposition voit le jour.

Elle fera l'objet d'un nouveau document qui sera à l'ordre du jour de la réunion du 1^{er} juin 2016.

Ensuite, avant de procéder à la suite de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, nous formulons une déclaration au cours de laquelle nous mettons les sujets suivants en exergue :

- les retards de train qui ne sont plus validés pour les agents travaillant dans le cadre de l'horaire variable ;
- l'emploi statutaire qui doit rester la

norme ; dans ce cadre, nous insistons pour l'organisation d'épreuves passerelles vers les grades statutaires dans les meilleurs délais (p. ex. les secrétaires administratifs) ;

- l'évolution du dossier relatif à l'octroi des jours de crédit ;
- les difficultés rencontrées par les agents dans l'utilisation d'ITRIS qui engendrent des pertes financières pour lesquelles nous réclamons des compensations ;
- l'installation des lauréats de l'épreuve d'assistant informatique ;
- la réorganisation des BLP, tant à la SNCB qu'Infrabel, pour laquelle nous réclamons la création d'antennes au-delà de Namur (Libramont p. ex) ;
- la régularisation des soudeurs industriels qui serait subordonnée, selon l'interprétation de certains chefs immédiats, à la possession du permis de conduite C ;
- la validation des retards de train exceptionnels, qui, en respect des engagements du DG HR-Rail, doit faire l'objet d'une négociation en SCPN. Cependant aucun document ne figure à l'ordre du jour.

Le Président répond :

- que les modalités d'application de l'octroi des JC feront l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour du Comité de Pilotage du 18 mai ;
- que la problématique d'ITRIS sera abordée lors de la réunion de la SCPN du 1^{er} juin à laquelle sera convié un représentant de B-TR3 ;
- que la demande de la création d'une antenne BLP au-delà de Namur est actuellement à l'examen par la SNCB.
Sur ce point, Infrabel précise que cette perspective ne peut pas être envisagée en ce qui la concerne, la réponse à notre demande est donc négative ;
- que l'installation des assistants informatiques sera encore examinée par Infrabel ;
- que la régularisation de soudeurs industriels est bien subordonnée à la possession d'un permis de

conduire B, conformément aux dispositions du RGPS 501 ;

- qu'un document sera présenté à la prochaine réunion de juin relatif à l'organisation d'épreuves passerelles vers des grades statutaires.

Cependant, il précise que le grade de secrétaire administratif ne sera pas intégré à celle-ci car Infrabel ne le souhaite pas.

Nous nous insurgons contre position unilatérale et illégale puisqu'elle ne respecte pas la loi de 1926 qui stipule que l'emploi statutaire constitue la règle.

Il est insupportable pour nous qu'une seule entreprise entrave la statutarisation des emplois au profil de la contractualisation.

Nous refusons cette proposition et réclamons l'organisation d'une épreuve statutaire de secrétaire administratif.

- qu'après examen par le Comité de Concertation HR, aucune propo-

sition concrète ne peut être formulée concernant la validation des retards de train exceptionnels.

Nous dénonçons fermement cette attitude, prise en parfaite contradiction avec la réalisation d'un dialogue social de qualité.

Nous nous insurgons contre ce manque flagrant d'ouverture à la concertation qui contribue encore un peu plus à la dégradation du climat social.

Nous condamnons avec détermination la position d'Infrabel qui est à l'origine de ce refus.

Après une interruption de séance, et dans de telles conditions, nous estimons que le dialogue social est rompu et décidons de quitter cette réunion, simulacre de la concertation sociale.

Pierre Lejeune – Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Réforme des Pensions

Concernant les tantièmes préférentiels

Si la proposition des tantièmes préférentiels était d'application, en 60^e.

Quelques exemples :

Pour le personnel roulant (conducteur de train)

36 ans de roulant

- en 48^e : est égal à 75 % du traitement, le brut indexé par mois est de 2 901,63 € ;
- en 60^e : est égal à 60 % du traitement, le brut indexé par mois est de 2 321,30 €.

Pour le personnel sédentaire (rédacteur)

41 ans et 3 mois de service

- en 55^e : est égal à 75 % du traitement, le brut indexé par mois est de 2 770,35 € ;
- en 60^e : est égal à 68,75 % du traitement, le brut par mois est de 2 539,49 €.

Enfin, pour aussi les sédentaires

Dans tous les cas, si la mesure des tantièmes devait se réaliser, elle ferait perdre en moyenne :

- 600 euros brut par mois pour le personnel roulant ;
- 200 euros brut par mois pour le personnel sédentaire.

Claudy Deschaepmeester
Secrétaire national

Congrès statutaire 2016

Lors du Congrès statutaire national des 12 et 13 mai 2016, il a été procédé à l'élection des membres du Bureau national et du Collège des Commissaires - Vérificateurs nationaux.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des candidats qui ont été élus :

Secrétariat national

- Président : M. Abdissi
- Secrétaire général N : L. Sempels
- Secrétaire général F : S. Piteljon (jusqu'au 1^{er} septembre 2016 et E. Libert à partir du 1^{er} septembre 2016)
- 4 Secrétaires nationaux (F) :
 - C. Deschaepmeester
 - P. Lejeune
 - C. Martin
 - M. Praillet (jusqu'au 1^{er} septembre 2016) et sera remplacé par deux mi-temps à partir du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} septembre 2018, à savoir F. Peers et T. Moers les deux élus seront repris comme secrétaires nationaux jusqu'au congrès national de 2020.
- 3 Secrétaires nationaux (N) :
 - L. Verschaete
 - J. Cnudde
 - R. Dils

Membres du Bureau national

Représentants des Districts

- District Centre
 - D. De Block
 - M. Rubio Gonzalez
- District Nord-Ouest
 - M. Berghe
 - F. Heyerick
- District Nord-Est
 - R. Smets
 - K. Jordens
- District Sud-Est
 - J. Jacobs
 - P. Secretin
- District Sud-Ouest
 - L. Gelmini
 - F. Capelle

Trois représentants des régionales francophones, dont deux pensionnés

- J.-C. Dufrasnes, représentant des pensionnés
- R. Bayet, représentant des pensionnés
- S. Slagmeulder, représentant des régionales francophones

Trois représentants des régionales néerlandophones, dont deux pensionnés

- P. Vervoort, représentant des pensionnés
- R. Helleputte, représentant des pensionnés
- Y. Craen, représentant des régionales flamandes

Trois « Jeunes » francophones

- I. Cadamuro, District Centre
- M. El Handouz, District Sud-Est
- T. Hardat, District-Ouest

Trois « Jeunes » néerlandophones

- J. Denayer, District Centre
- N. Masscheleyn, District Nord-Ouest
- M. Vercoutere, District Nord-Est

Collège des Commissaires Vérificateurs nationaux

- W. Marnette
- G. Larbuisson

M. Abdissi
Président

L. Sempels et S. Piteljon
Secrétaires généraux

.....

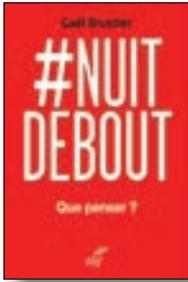


CASTEL
PONT A LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE

**Nuit Debout**

Gaël Brustier décrypte *Nuit Debout*, ce mouvement de contestation né le 31 mars 2016 au soir à Paris, et qui s'étend aujourd'hui à plusieurs villes de France.

Le politologue a passé des nuits à rencontrer, discuter et, parfois, sympathiser avec les militants. Il a assisté, en spectateur attentif, aux assemblées générales et aux débats les plus marquants. Antilibéraux, démocrates, progressistes, de qui les militants de *Nuit Debout* sont-ils les enfants ? Constituent-ils un Podemos à la française ? Fruit d'une enquête minutieuse, ce livre revient sur la genèse, la formation et l'éventuel projet politique de *Nuit Debout*.

Gaël Brustier est un chercheur français en Sciences politiques.

Gaël Brustier, *Nuit Debout. Que Penser ?*, Éd. du Cerf, Paris, mai 2016, 112 p., 9 €.

**Le loup dans la bergerie**

Comment a-t-on pu placer à la tête de l'Union européenne Jean-Claude Juncker, l'homme qui incarne le cynisme des paradis fiscaux ? L'homme n'est pas sorti du chapeau un beau matin. Il a une histoire et une œuvre politiques. Affable et humaniste en public, il est en coulisse le protecteur de l'opacité et des arrangements occultes. Dr Jekyll et Mr Hyde. Au Luxembourg, l'hyperclasse financière dicte sa loi. La politique est soumise aux lobbies et la souveraineté se monnaie au plus offrant. Telle est sa pratique politique.

Franco-norvégienne, **Eva Joly** a été désignée Européenne de l'année en 2002. Députée européenne depuis 2009, elle a été candidate à l'élection présidentielle d'EELV en 2012.

Eva Joly, *Le loup dans la bergerie*, Éd. des Arènes, Paris, avril 2016, 158 p., 15 €.

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un Congrès, une motion, un combat !
- 4 / Dossier • Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !
- 7 / International • CETA : l'urgence de la riposte
- 8 / Élections sociales • Élections sociales 2016 : la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • La peste ou le choléra...
- 10 / La productivité à tout prix ! La cohésion et la solidarité en réponse...
- 11 / Safety First – Priorité à la Sécurité ? La catastrophe ferroviaire de trop !
- 12 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 18 mai 2016
- 13 / Réforme des Pensions – Concernant les tantièmes préférentiels
- 14 / Congrès statutaire 2016
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11